



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 400-25 ENCADRANT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR LE SITE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 400-25 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le site du Parc régional de la Rivière-du-Nord a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	30 avril 2025
Dépôt du projet de règlement :	30 avril 2025
Adoption du règlement :	28 mai 2025
Entrée en vigueur :	3 juin 2025

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : www.mrcrdn.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 3^e jour de juin 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier